

Questionnaire préalable à l'immatriculation d'une micro entreprise

Vous avez demandé à être reçu par un assistant aux formalités afin de réaliser votre immatriculation comme micro entrepreneur. Afin de faciliter vos démarches et pour vous éviter un temps d'attente inutile, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Activité de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne



➤ Avez-vous déjà été installé en entreprise individuelle ? Oui Non

➤ Si oui : Numéro SIREN :
(A remplir obligatoirement)

Stage de gestion :

➤ Avez-vous l'attestation de suivi de stage de gestion Oui Non
Ou la dispense de stage validée par la Chambre de Métiers Oui Non

➤ Avez-vous complété INTEGRALEMENT :

- La fiche sociale ? Oui Non
- La fiche « informations obligatoires » ? Oui Non
- Tous les documents nécessaires à votre immatriculation :
 - Attestation sur l'honneur de non condamnation du Répertoire des Métiers Oui Non
 - Attestation sur l'honneur de non condamnation du Registre du Commerce Oui Non
 - Justificatifs de qualification (activités réglementées) Oui Non
 - Fiche autorisation listes professionnelles Oui Non

➤ Souhaitez-vous opter pour le versement libératoire de l'impôt ? Oui Non

De quoi s'agit-il ?

Si vous remplissez les conditions d'accès (pour une inscription en 2016, le revenu fiscal de référence à prendre en compte est celui de 2015 : il ne doit pas dépasser 26.631 € par part de quotient familial), vous avez la possibilité d'opter pour le versement libératoire (paiement de l'impôt sur le revenu en même temps que les charges sociales au trimestre ou au mois).

➤ Souhaitez-vous déclarer simultanément un conjoint collaborateur :

Si oui, avez-vous complété :

- ◆ La demande d'inscription du conjoint collaborateur RM ? Oui Non
- ◆ La déclaration du conjoint RCS ? Oui Non

➤ Avez-vous effectué toutes les photocopies demandées ? Oui Non

(Si non les photocopieurs les plus proches sont situés à Carrefour Market (Esplanade Compans Caffarelli))

➤ Avez-vous le règlement

des frais d'assistance à la formalité d'immatriculation de 85 € ? Oui Non